



Foire aux questions – T4 2007

1. Comment se fait-il que la Banque CIBC a une si grande exposition globale au marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation à risque élevé, ainsi qu'une exposition si concentrée à ACA?

Nous avons sous-estimé, dans notre appréciation du risque, l'ampleur de la détérioration potentielle du marché des prêts hypothécaires à risque élevé et les conséquences que pourrait avoir celle-ci sur des titres de cote élevée qui étaient structurés pour présenter un très faible risque.

Il est désormais évident que la conjugaison d'une exposition concentrée à une contrepartie cotée « A » et d'un marché particulièrement tendu n'est pas une position dans laquelle nous aurions choisi de nous retrouver.

2. Quelle perte maximale la CIBC pourrait-elle subir si ACA devait faire défaut?

Comme nous l'avons indiqué dans notre communiqué publié le jour même, Standard and Poor's a déclassé la cote de crédit d'ACA Financial Guaranty Corp. de « A » à « CCC » le 19 décembre 2007.

Nous ne savons pas si ACA demeurera une contrepartie viable pour la CIBC. Bien qu'elle considère prématuré de faire des pronostics, la CIBC juge raisonnablement élevée la probabilité de devoir constater une charge importante dans ses résultats financiers du premier trimestre, qui s'achèvera le 31 janvier 2008.

Comme le précise la CIBC à la page 52 de sa Présentation aux investisseurs du 2 décembre 2007, l'évaluation de la protection de contrepartie cotée « A » (ACA) s'établissait au 31 octobre 2007 à 1,7 milliard de dollars US. Le 20 novembre 2007, elle était de 2,0 milliards de dollars US. Selon les projections actuelles de la CIBC, si la charge devait être de 2,0 milliards de dollars US pour le premier trimestre (1,3 milliard de dollars US après impôts), le ratio du capital de première catégorie de la banque resterait supérieur à 9 % au 31 janvier 2008.

3. Quand les positions couvertes sur le marché américain des prêts hypothécaires à risque élevé, et en particulier les couvertures relatives à ACA, ont-elles été négociées?

La majorité de ces opérations a été réalisée entre la fin 2005 et le début 2007.



4. Quelle est la nature des couvertures de ces positions? S'agit-il uniquement de contrats de dérivés, ou bien détenez-vous quelques actifs sous-jacents?

La totalité du montant nominal de 9,8 milliards de dollars US correspond à des opérations par lesquelles nous avons acheté des protections sous forme de swaps sur défaillance auprès de garants financiers sur des actifs de référence et vendu à différentes contreparties des protections, également sous forme de dérivés de crédit tels que des swaps sur défaillance et sur rendement total, sur les mêmes actifs de référence.

Certaines des opérations entrant dans les 9,8 milliards de dollars de protection contre le risque de crédit donnent à la contrepartie détenant les actifs de référence la possibilité de vendre au pair ces actifs à la CIBC à tout moment ou en cas d'incident de crédit. Au 31 octobre, la CIBC n'avait acheté aucun de ces actifs.

Si la CIBC devait acheter des actifs de référence, l'évaluation négative à la valeur du marché des dérivés de crédit serait remplacée par une évaluation négative à la valeur du marché des actifs de référence. La CIBC devrait alors financer les actifs, mais le risque de crédit ne changerait pas.

5. Quel type d'incident de crédit pourrait amener les contreparties à qui la CIBC a vendu une protection à lui demander de payer? Cet incident de crédit pourrait-il provoquer un paiement identique de la part des garants financiers (autrement dit, les flux de trésorerie sont-ils « jumelés »)? Comment un tel incident pourrait-il s'expliquer?

De tels paiements pourraient être déclenchés par une insuffisance de capital et d'intérêts (c.-à-d. un incident de crédit) touchant les actifs de référence.

En ce qui a trait aux opérations où la CIBC ne détient pas l'actif de référence et où il n'existe aucune possibilité pour la contrepartie de rendre l'actif de référence, l'incident de crédit provoquerait des demandes de compensation relatives aux deux positions sur instruments dérivés.

En ce qui concerne certaines opérations, où les contreparties de la CIBC ont le droit de rendre l'actif de référence à la CIBC, un incident de crédit pourrait contraindre la CIBC à acheter l'actif de référence au pair, après déduction de toutes les garanties pouvant avoir été déjà inscrites relativement à cette opération.

Quelles que soient les circonstances, le risque économique (c.-à-d. le risque de voir le garant financier ne pas payer alors qu'un paiement contractuel est exigé) lié à ces opérations reste le même pour la CIBC. Dans la mesure où de tels incidents de crédit réduiraient la valeur marchande des actifs sous-jacents, la CIBC enregistrerait un gain compensatoire évalué à la valeur du marché sur la protection contre le risque de crédit qu'elle a achetée.



- 6. Vous indiquez, en page 58 de votre rapport annuel, un montant nominal de 31,6 milliards de dollars d'options vendues à titre de dérivés de crédit liés à des instruments de placement structurés par des tiers. Les positions sur le marché américain des prêts hypothécaires à risque élevé qui sont couvertes constituent-elles un sous-ensemble de ces 31,6 milliards de dollars? Quelle part des 31,6 milliards de dollars en question est-elle couverte, et qui sont les contreparties? Quels sont les types d'actifs sous-jacents à cette protection contre le risque de crédit?**

Les positions sur le marché américain des prêts hypothécaires à risque élevé qui sont couvertes constituent un sous-ensemble du montant nominal de 31,6 milliards de dollars d'options vendues à titre de dérivés de crédit indiqué à la page 58 du rapport annuel.

Comme le précise la note 2 du tableau, 31,7 milliards de dollars du montant nominal total de 32,6 milliards de dollars d'options vendues à titre de dérivés de crédit relativement à des entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC et à des entités structurées par des tiers étaient couverts par des contreparties de qualité supérieure au 31 octobre 2007.

- 7. À la page 59 de votre rapport annuel, vous indiquez une somme de 40,7 milliards de dollars au titre d'engagements de crédit inutilisés. Quelle est la nature de ces engagements?**

Comme le précise la note 24 des états financiers consolidés, les engagements de crédit inutilisés comprennent « la tranche non utilisée des facilités de crédit que nous avons approuvées pour satisfaire aux besoins d'affaires des clients, ainsi que les engagements inutilisés liés à nos activités [canadiennes de prêts hypothécaires à l'habitation]. Ces facilités font l'objet d'un examen au moins une fois par année, et peuvent être assorties de conditions qui doivent être remplies avant prélèvement. »

« Le risque de crédit associé à ces facilités découle de la possibilité qu'un engagement donne lieu à un prêt. Le montant des garanties obtenues, si elles sont jugées nécessaires, est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur. »

- 8. Quel est le risque de crédit de contrepartie associé à vos couvertures sur ABX?**

Les contreparties sont des courtiers jouant le rôle de teneurs de marché pour les indices ABX. Les contrats de dérivés passés avec ces contreparties comportent les accords de garantie standard du marché.



9. Quelles mesures la CIBC prend-elle pour réduire le risque associé à son exposition au marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation à risque élevé et pour minimiser le risque de nouvelles baisses de valeur?

Nous avons pris un certain nombre de mesures pour atténuer le risque dans ce secteur. Tout d'abord, nous avons suspendu toute nouvelle activité dans le domaine du crédit structuré.

Ensuite, nous avons mis en place des couvertures pour nos expositions. En ce qui concerne les positions non couvertes, nous avons pris des couvertures sur ABX au tout début de l'été et avons vendu un petit nombre de positions. Pour les positions couvertes, nous avons acheté une protection de contrepartie de 420 millions de dollars US et des couvertures directionnelles de 465 millions de dollars US (au 31 octobre 2007).

En troisième lieu, nous avons apporté des changements à la direction de notre activité d'emprunt. Brian Shaw, qui est à la tête de Marchés mondiaux CIBC, dirige désormais personnellement la réorganisation de nos positions dans le secteur des crédits structurés.

En outre, nous élargissons nos mesures à des initiatives stratégiques, comme l'abandon récent de nos activités de services bancaires d'investissement exercées aux États-Unis et de financement à effet de levier exercées en Europe de manière que toutes nos activités soient en phase avec le plan stratégique de la CIBC orienté vers un rendement soutenu et durable.

10. Quelles seront les conséquences de la mise en œuvre du programme de l'accord de Bâle II sur le ratio du capital de première catégorie de la CIBC? Établirez-vous le ratio du capital de première catégorie conformément aux règles de Bâle II dès le premier trimestre 2008?

Étant donné que le processus d'approbation réglementaire s'est poursuivi jusqu'à la fin décembre, il est encore trop tôt pour en analyser les effets potentiels sur notre position de capital.

Cependant, les résultats des rapports parallèles que nous avons produits durant quatre trimestres ont été conformes à nos attentes – la baisse de l'actif pondéré en fonction du risque de crédit a été partiellement compensée par l'introduction d'actifs pondérés en fonction du risque opérationnel, mais, au final, le résultat net est positif.

Sous réserve de l'approbation du BSIF et de certaines conditions de transition, nous établirons nos ratios de capital au premier trimestre 2008 selon la méthodologie de l'accord de Bâle II.

11. En ce qui concerne les 17,3 milliards de dollars de facilités de garantie de liquidité relatives à du PCAC, quelle est la répartition des actifs sous-jacents?

Plus de 90 % des 17,3 milliards de dollars de facilités de garantie de liquidité relatives à du papier commercial adossé à des créances (PCAC) correspondent à des fonds multicédants soutenus par la CIBC détenant des actifs traditionnels, tels que des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens, des contrats de location d'automobile et d'équipement et des prêts sur comptes clients.

Le solde, qui représente moins de 10 % du total, correspond à des instruments de placement soutenus par des tiers. Bien que nous manquions de visibilité quant à ces fonds multicédants, nous ne pensons pas que l'exposition à des crédits structurés associés à des actifs sous-jacents dans le secteur immobilier résidentiel américain soit importante.



12. Quelle part des 17,3 milliards de dollars de facilités de garantie de liquidité relatives à du PCAC correspond-elle à une liquidité de « style mondial »? Quels types d’actifs ces fonds multicédants comprennent-ils? Pourquoi ces facilités ont-elles été converties en liquidité de « style mondial »?

Environ 95 % des 17,3 milliards de dollars de facilités de garantie de liquidité offertes à des fonds multicédants de PCAC sont des facilités de liquidité de « style mondial ». Ces fonds multicédants détiennent principalement des actifs traditionnels comme des prêts hypothécaires à l’habitation canadiens, des contrats de location d’automobile et d’équipement et des comptes clients.

La conversion en facilités de liquidité de style mondial est le résultat d’un effort conjoint des grandes banques canadiennes pour que le marché du PCAC soutenu par des banques continue de fonctionner de façon satisfaisante.

13. La CIBC aura-t-elle l’obligation de mettre en œuvre le SFAS 157 – Évaluation de la juste valeur?

La CIBC est tenue de mettre en application le SFAS 157 à compter du premier trimestre de l’exercice 2009 (soit la période de trois mois s’achevant le 31 janvier 2009).



Note sur les énoncés prospectifs

De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois en matière de valeurs mobilières, y compris dans ce communiqué de presse, dans d'autres dépôts auprès d'organismes canadiens de réglementation ou de la Commission des valeurs mobilières des États-Unis, et dans d'autres communications. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations sur la possibilité que nous ayons à constater une charge importante dans nos résultats financiers du premier trimestre, qui s'achèvera le 31 janvier 2008, et sur le montant potentiel de cette charge, ainsi que des déclarations concernant nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion des risques, nos priorités, nos cibles, nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies et nos perspectives pour 2008 et les exercices subséquents. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « estimer » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés nous obligent à faire des hypothèses et sont assujettis aux incertitudes et aux risques inhérents qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de la volonté de la Banque CIBC, influent sur les activités, le rendement et les résultats de la Banque CIBC et de ses secteurs d'activité et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : la solvabilité et le maintien de la viabilité de nos contreparties, la volatilité persistante du marché des prêts hypothécaires à l'habitation aux États-Unis; les risques de crédit, de marché, d'illiquidité, d'exploitation, les risques environnementaux et de réglementation, ainsi que les risques juridiques et de réputation, et les risques stratégiques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous sommes en exploitation; les changements apportés aux lignes directrices relatives au capital fondé sur les risques et aux directives d'information, et leur interprétation; l'issue de poursuites et des questions connexes; l'incidence des modifications apportées aux règles et aux normes comptables, et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; la possibilité que le taux d'imposition réel normal que nous avons estimé ne soit pas atteint; la situation ou les changements politiques; l'incidence possible de conflits internationaux et de la guerre au terrorisme, des catastrophes naturelles, des urgences en matière de santé publique, des perturbations de l'infrastructure publique et de toute autre catastrophe sur nos activités; la fiabilité de tiers à fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; l'exhaustivité et l'exactitude de l'information qui nous est fournie par nos clients et contreparties; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers; l'évolution des technologies; la tenue des marchés financiers mondiaux; les fluctuations des taux d'intérêt et de change; la conjoncture économique mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités; les changements de prix et de taux du marché qui pourraient réduire la valeur des produits financiers; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les revenus que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'économie; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre évidemment pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs ne s'y fient indûment. La Banque CIBC ne s'engage à mettre à jour aucun énoncé prospectif de ce communiqué ou d'autres communications, sauf en cas d'obligation légale.

Personnes-ressources, Relations avec les investisseurs :

John Ferren, vice-président, CFA, CA	416 980-2088
Valentina Wong, directrice en chef	416 980-8306
Jason Patchett, directeur en chef	416 980-8691
Numéro de télécopieur de Relations avec les investisseurs	416 980-5028
Visitez la section Relations avec les investisseurs à l'adresse www.cibc.com	